

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET SENSIBILISATION

SENSIBILISATION DU PUBLIC

La prise en compte et la sensibilisation des riverains constitue une part primordiale de l'accueil de la biodiversité en ville et de sa préservation. Le respect de la nature et sa compréhension doivent être assurés afin d'acter l'acceptation de ces aménagements en milieu urbain et les reproduire en milieu privé. Il convient de régulièrement informer les citoyens sur la préservation de la biodiversité, les méthodes de gestion et les aménagements entrepris par la commune, les espèces rencontrées, les continuités écologiques, etc. De nombreux exemples de sensibilisation des citoyens à la nature existent, et peuvent être affichés, distribués ou mis en ligne.

Comme initiées avec cet ABC, diverses actions avec le grand public peuvent être poursuivies (inventaires participatifs, conférences annuelles sur un sujet précis, sensibilisation à la nature sur les réseaux sociaux de la commune, communiqués de presse, panneaux explicatifs, etc.). Faire perdurer la base de données des observations citoyennes constituées lors de cet ABC, permettrait notamment de poursuivre la dynamique lancée.

De même, susciter la participation citoyenne pour enrichir la liste du patrimoine communal architectural et paysager (intégrée dans le PLU par la mise en application de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme) – une liste composée d'éléments bâtis remarquables et d'éléments paysagers ou floristiques remarquables repérés sur des espaces privés ou publics – accentuerait cette prise de conscience.



Exemple d'affiche de sensibilisation sur l'entretien des pelouses © adNATURAM

SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

Les enfants sont également un public cible et sont les premiers concernés par les actes entrepris par les collectivités. Ainsi, des dispositifs d'éducation à l'environnement, à destination des scolaires de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) existent et reposent par exemple sur une démarche participative des enfants qui se voient confier la gestion d'une petite zone naturelle terrestre, à l'image d'un gestionnaire d'espace naturel en herbe. Ces dispositifs peuvent être portés en trinôme par les enseignants, la commune et les acteurs de l'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable).

L'ARPE-ARB a été missionnée pour coordonner cette action en Région. Elle s'est entourée de la DREAL, la DIRM, la Région, la DIR OFB ainsi que des Académies d'Aix-Marseille et de Nice pour former le Groupe régional des Aires éducatives de Provence-Alpes-Côte d'Azur (GRAE). La commune pourrait notamment se faire accompagner par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA) dans cette démarche.

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET SENSIBILISATION

POURSUIVRE LES INVENTAIRES NATURALISTES

Si la commune a accumulé de nombreuses données faunistiques et floristiques à l'aide des divers inventaires et de la participation de ses citoyens, il reste néanmoins conseillé de continuer à recenser la biodiversité rencontrée sur son territoire, à la fois pour un suivi des espèces à enjeux mais aussi pour une prise en compte de la biodiversité à une échelle extra-communale. En effet, une communication des résultats d'inventaires entre communes avoisinantes permettrait d'évaluer, à plus grande échelle, les moyens de connections entre les différents réservoirs de biodiversité à l'aide de corridors écologiques plus réalistes – puisque la répartition des espèces ne se limite pas aux limites d'une commune.

Si des propositions d'aménagements et de gestion proposées dans ce rapport venaient à être validées et mises en œuvre, des inventaires supplémentaires seraient nécessaires afin de confirmer l'efficacité de ces nouvelles structures en comparant la biodiversité présente avant et après ces aménagements.

Enfin, la commune peut laisser à la disposition des citoyens son formulaire de recensement de la biodiversité. Dans un but premier de sensibilisation, celui-ci permettra aussi à la commune de poursuivre un suivi de la biodiversité, notamment en hiver et dans les quartiers résidentiels, suivi qui pourrait ensuite être potentiellement étudié et utilisé pour de futures études.

SENSIBILISATION DES AGENTS COMMUNAUX

Enfin, la sensibilisation et la formation des agents communaux pour l'intégration de la biodiversité dans leur pratique professionnelle est également indispensable. Ce type de formation permet de :

- **Accompagner les agents communaux en charge de l'entretien de l'espace public**, pour favoriser l'intégration des enjeux de la biodiversité/développement durable dans leur pratique professionnelle sans engendrer une surcharge de travail. Les agents pourront ainsi avoir un rôle de médiation auprès du grand public pour relayer les enjeux de la biodiversité.
- **Informer et former les agents responsables de l'entretien des espaces verts** sur les listes d'espèces à proscrire (EVEE) et les pratiques favorisant la propagation de ces espèces (nettoyage d'aquarium privés, dépôts de déchets verts dans les jardins ou à proximité de cours d'eau ou fossés, plantations ornementales).



EN RÉSUMÉ

- Continuer les actions de sensibilisation du grand public
- Former les agents techniques à la prise en compte de la biodiversité
- Accompagner le jeune public à l'éducation à l'environnement
- Poursuivre les inventaires naturalistes dans le temps